

## Bernard Revel

Membre du bureau de l'Union Nautique du Port de Capbreton (l'UNPC)

# Grand coup de gueule

Le bilan de l'année qui vient de s'écouler dans le sud du Golfe de Gascogne (et au-delà) me laisse un goût amer. Non pas par manque de prises, même si le bar se fait vraiment rare, mais par les comportements généralisés inquiétants que je constate. Si la situation perdure, il devrait y avoir de l'ambiance sur l'eau, je voudrais donc en profiter pour faire une mise au point.

**E**n effet, avec des thons bien présents en 2015, nous avons assisté le long des côtes à des sessions de folie collective ; des embarcations de toutes longueurs et de tous types fonçant sur les chasses, à qui lancera le premier son leurre, parfois très au large oubliant même la sécurité ! La quasi-totalité des poissons visés sont des juvéniles, ne s'étant donc jamais reproduits, accrochés le plus souvent par de gros triples qui leur infligent de graves blessures. Ces poissons sont ensuite manipulés sans grande précaution, décrochés le plus souvent dans le bateau, exhibés dans le but de se mettre en scène sur les réseaux sociaux, trop peu de respect pour l'animal rejeté à l'eau (quand il n'est pas découpé) et dont la vie devient très hypothétique ; au moins 10 000 poissons auraient ainsi été pris sur la côte atlantique en 2015, 25% auraient survécu. Sans oublier les germans, décimés par les senneurs espagnols, et guère mieux traité par des plaisanciers qui

capturent des juvéniles de 2.5 kg alors que la maturité est à 12 kg. Cette gabegie se déroule dès l'arrivée des poissons et bien avant les dates d'ouverture, sous les yeux des autorités dites compétentes que l'on ne voit que trop rarement sur les zones de pêche, alors qu'il existe une réglementation rigoureuse, que beaucoup semblent ignorer : autorisations individuelles couple bateau/pêcheur no-kill et (ou) poisson embarqué, maillé et bagué, dates d'ouverture et de fermeture suivant les autorisations individuelles, taille ou poids et nombre de poissons, pour le no-kill, interdiction d'embarquer les poissons qui doivent être décrochés dans l'eau ; cette réglementation n'est pas adaptée à la ressource sur la côte atlantique (il semble qu'il en soit de même en Méditerranée) : elle a dû être imaginée pour des thons matures et non pour ces petits animaux. Ayant été avertis par des clubs de pêche, des massacres perpétrés dans les bancs, il



conviendrait pour les décideurs d'adapter la réglementation et d'imposer des avenants à cette dernière. Le club de pêche dont je suis membre a déjà fait des propositions :

- pour le no-kill : obligation d'utiliser des hameçons simples sans arpillons, un équipement volontairement puissant afin de réduire les temps de capture et de ne pas faire joujou avec la vie des poissons (il est prouvé qu'un long stress tue).
- pour la maille des poissons embarqués, s'aligner sur la pêche professionnelle palangre ou canne.
- ratio de prises par bateau avec carnet de prélèvement comme pour le saumon.
- prévoir 2 jours par semaine d'interdiction de pêche au lancer-ramener sur les chasses, le mardi et le jeudi par exemple comme cela se fait également pour le saumon.

Les pêcheurs hauturiers responsables souhaiteraient être entendus et supportés par les fédérations de pêche en mer, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement. Un autre problème, qu'il va falloir régler, est celui de la présence tout le long du littoral, de filets calés par les fileyeurs depuis la plage vers le large, bloquant dans cette zone nourricière toute

circulation des poissons dont les saumons revenant vers leurs rivières natales ; Scandaleux pour la France quand sait que de nombreux pays européens prohibent tout filet dans une bande côtière de 6 miles nautiques ! Pour info, les professionnels landais se vantent de prendre dans leurs filets plus de 1000 saumons par an (qu'ils vendent à la sauvette) alors que ce sont les pêcheurs récréatifs qui financent l'alevinage et l'ensemble des citoyens qui financent les subventions et autres détaxes accordées à ces mêmes individus. Enfin, avant de conclure, comment ne pas parler des ravages occasionnés à nouveau cette année sur les populations de bars par les senneurs aquitains, en totale infraction pour la vitesse dans les baïnes. Une pétition a été lancée et recueillie de très nombreuses signatures ; faudra-t-il des accidents mortels, nageurs ou surfieurs pour que cessent ces « rodéos » ? Faudra-t-il en 2016 faire appel à Paul WATSON et ses équipes de SEA SHEPHERD pour qu'enfin les politiques prennent la mesure de l'importance économique de la pêche récréative et la protection effective de la ressource ? ■